

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 20 mars 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Monany



Délibération n° 18-02 du 20 mars 2025

« PARCOURS COMITÉS-CLUBS » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET AUX CLUBS SPORTIFS – RAPPORT N°2 – 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 18-03 du 4 juillet 2024,

Vu les conventions avec les associations : Association Sportive de Karting de Rosny 93, Comité départemental de Voile,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à leurs déplacements et hébergements aux compétitions nationales (CNN) aux clubs suivants pour la période janvier-août 2024 pour un total de 222 046 € :

- Stade olympique de Rosny-sous-Bois – section Lutte 1 835 €



• Stade olympique de Rosny-sous-Bois – section Gymnastique acrobatique	1 500 €
• Stade olympique de Rosny-sous-Bois – section Athlétisme	910 €
• Tremblay Athletic Club – section Musculation	400 €
• Tremblay Athletic Club – section Basketball	1 920 €
• Tremblay Athletic Club – section Pétanque	141 €
• Tremblay Athletic Club – section Gymnastique	10 992 €
• Tremblay Athletic Club – section Taekwondo	10 178 €
• Tremblay Athletic Club – section Athlétisme	3 509 €
• Tremblay Athletic Club – section Echecs	19 787 €
• Red Star Club montreuillois – section Gymnastique	960 €
• Red Star Club montreuillois – section Plongeon	982 €
• Arts et Sports de Drancy – section Judo	2 365 €
• Arts et Sports de Drancy – section Volleyball	4 110 €
• Arts et Sports de Drancy – section Pétanque	3 724 €
• Union sportive multisections audonienne – section Athlétisme	4 760 €
• Union sportive multisections audonienne – section Volleyball	7 000 €
• Union sportive multisections audonienne – section Pétanque	3 040 €
• Union sportive multisections audonienne – section Athlétisme cross	3 789 €
• Union sportive multisections audonienne – section Echecs	643 €
• Neuilly-Plaisance Sports – section Taekwondo	420 €
• Neuilly-Plaisance Sports – section Pentathlon	8 620 €
• Neuilly-Plaisance Sports – section Athlétisme	17 518 €
• Villemomble Sport – section Tir	2 117 €
• Athletic Club Bobigny – section Athlétisme	678 €
• Athletic Club Bobigny – section Triathlon	820 €
• Athletic Club Bobigny – section Boxe française	1 080 €
• Union sportive municipale de Gagny – section Athlétisme	1 560 €
• Union sportive municipale de Gagny – section Volleyball	690 €
• Association Jeanne d'Arc de Drancy – section Natation	8 447€
• Cercle des patineurs livryens	4 100 €
• Rugby Club de Bagnolet	1 180 €
• Blanc-Mesnil Sport Gymnastique	736 €
• Rugby Club Livry-Gargan	2 888 €
• Noisy-le-Sec Athlétisme	630 €
• Judo Club Franc-Moisin Saint-Denis	360 €
• Aulnay Handball	11 182 €
• Club nocéen de patinage de vitesse	1 601 €

• Smash Club noiséen	500 €
• Blanc-Mesnil Sport Hockey Roller	3 477 €
• Première compagnie d'arbalétriers de Romainville	5 486 €
• Cercle d'escrime Jean Moret	6 584 €
• Noisy-le-Grand Triathlon	796 €
• Association sportive automobile Villemomble	18 295 €
• L'Union Compagnie d'arc Rosny-sous-Bois	790 €
• Mynos Sport	2 744 €
• Valjo Grimp	549 €
• Activité nautique de Villepinte	4 740 €
• Cercle sportif des Lilas Natation	4 080 €
• Pierrefitte Multi-athlon Villetaneuse	310 €
• Roller Skating Montreuillois	5 296 €
• Club des sports de glace de Saint-Ouen	5 580 €
• Association sportive loisirs Toulouse Lautrec	945 €
• Judo Club Pantin	2 380 €
• Club sportif de Villepinte Gymnastique	4 130 €
• Avant-garde de Saint-Denis	1 816 €
• Rowing Club SRP	2 099 €
• Club bourgetin de tennis de table	1 485 €
• Cercle d'échecs du Cavalier bleu Drancy	860 €
• Saint-Ouen Judo Jujitsu	1 932 €

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles, pour la saison sportive 2024-2025, aux clubs de haut niveau (CHN) suivants pour un total de 933 000 € :

• Tremblay Athletic Club – section Taekwondo	25 000 €
• Tremblay Athletic Club – section Volleyball	130 000 €
• Association sportive de karting Rosny 93	240 000 €
• Club Athlétique de Montreuil 93	430 000 €
• Club nautique de Livry-Gargan	60 000 €
• Tennis Club tremblaysien	48 000 €

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global forfaitaire, calculées selon leurs licenciés et leurs frais de formation, pour la saison sportive 2024-2025, aux comités départementaux sportifs suivants pour un total de 10 424 € :

• Comité départemental de gymnastique volontaire	2 000 €
• Comité départemental des échecs	2 424 €

- Comité départemental de cricket 2 000 €
- Comité départemental de lutte 2 000 €
- Comité départemental de savate boxe française 2 000 €

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles, pour la saison sportive 2024-2025, aux comités départementaux sportifs suivants pour un total de 1 279 000 € :

- Comité départemental olympique et sportif 93 220 000 €
- Comité départemental handisport 20 000 €
- Comité départemental de la FSGT 93 240 000 €
- Comité départemental de tir à l'arc 23 000 €
- Comité départemental de sport adapté 50 000 €
- Comité départemental de taekwondo 20 000 €
- Comité départemental de l'USEP 93 20 000 €
- Comité départemental de judo 130 000 €
- Comité départemental de volley-ball 75 000 €
- District de Seine-Saint-Denis de football 128 000 €
- Comité départemental de tennis de table 30 000 €
- Profession sport et loisirs francilien 20 000 €
- Comité départemental de karaté 25 000 €
- Comité départemental de voile 70 000 €
- Comité départemental de tennis 125 000 €
- Comité départemental de rollers et skateboard 18 000 €
- Comité départemental de randonnée pédestre 30 000 €
- Comité départemental de badminton 35 000 €

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure entre le Département et les associations suivantes : Neuilly-Plaisance-Sport, Red Star Club montreuillois, Tremblay-Athlétic-Club, Club Athlétique de Montreuil 93, Club nautique Livry-Gargan, Tennis Club tremblaysien, Comité départemental de l'USEP 93, Comité départemental de rollers et skateboard, Comité départemental de badminton, Comité départemental olympique et sportif 93, Comité départemental handisport, Comité départemental de karaté, Comité départemental de judo, Comité départemental de taekwondo, Comité départemental de tennis, Comité départemental de tennis de table, Comité départemental de volley-ball, Comité départemental de sport adapté, Comité départemental de randonnée pédestre, District de Seine-Saint-Denis de football, Comité départemental de la FSGT 93, Comité départemental de tir à l'arc, Profession sport et loisirs ;

- APPROUVE les avenants dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes : Association sportive de karting de Rosny 93, Comité départemental de voile ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.